



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

انواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCÈS VERBAL
N° 4/CNCMP/2024
DU 23/01/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 23/01/2024 à 13h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés de la Société Nationale des Forages et Puits (CPMP/SNFP)

1 %/-

Examen du PPM 2024 de la SNFP, Réf. lettre n°000046/CPMP/SNFP, reçue le 18/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de revoir le mode de passation non approprié pour les actions numéros 8, 9,10 et 11.

(Handwritten signatures in blue ink)

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

2 °/-

Examen du PPM 2024 de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, Réf. lettre n°00010/CPMP/MIDEC, reçue le 18/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

3 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au marché n°0153/PI/016/CPMP/MHA, relatif au contrôle des travaux d'AEP de la ville de Oualata et des localités rurales de l'axe sud, portant prorogation des prestations de la mission de contrôle des travaux, **Réf. lettre n°26/CPMP/MHA, reçue le 18/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *fournir l'avenant N°1;*
- *détailler la ventilation des rémunérations des experts;*
- *insérer le planning de mobilisation des experts;*
- *fournir le crédit d'impôt corrigé par la commission fiscale;*
- *préciser la date d'entrée en vigueur du présent projet d'avenant.*

4 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°504/T024/CPMP/MHA/2021, relatif à l'AEP de la ville de Oualata à partir de la nappe Dhar, portant réalisation des travaux de raccordement des localités Jreif et El Melesse, **Réf. lettre n°27/CPMP/MHA, reçue le 18/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)



5 °/-

Examen d'un complément d'information au rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'achèvement de la construction de 5 logements au regroupement de N'beiket Lahwach. **Réf : lettre N°011/CPMP/MHUAT, reçue le 18 Janvier 2024**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit rapport d'évaluation.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

6 °/-

Examen d'un projet de marché pour la consultation simplifiée relative à l'acquisition de trois véhicules au profit du LNTP. **Réf : lettre N° 014/CPMP/MET, reçue le 19 Janvier 2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit projet de marché.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

7 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère de la Santé, Réf. lettre n°00013/CPMP/MS, reçue le 18/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (CPMP/MASEF)

8 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), Réf. lettre n°0001/CPMP/MASEF, reçue le 18/01/2024.



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MASEF approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

9 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat de travaux 0772/T/013/CPMP/ANESP/2023, relatif aux travaux de construction d'une école de 4 SDC à Reg Saada et El Veth/Rosso, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *la notification du marché;*
- *le justificatif que le personnel prévu dans le marché initial a été mobilisé.*

10 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat n°040/SMC/CIAIS/2021, relatif au suivi des travaux de construction et de réhabilitation des établissements scolaires au niveau de la Wilaya du Hodh El Charghi, portant prise en charge des dépassements des délais de la mission, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *la notification du marché;*
- *le justificatif que le personnel prévu dans le marché initial a été mobilisé.*

11 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat n°041/SMC/CIAIS/2021, relatif au suivi des travaux de construction et de réhabilitation des établissements scolaires au niveau de la Wilaya du Hodh El Gharbi, portant prise en charge des dépassements des délais de la mission, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :



- *la notification du marché;*
- *le justificatif que le personnel prévu dans le marché initial a été mobilisé.*

12 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au contrat de travaux n°30/CF/T/CIAIS/2021, relatif au projet de construction d'une école de 4SDC à Ould Mbouni/Selibabi, portant travaux supplémentaires, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2024**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP approuvant ledit avenant.

13 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat de n° 045/SMC/CIAIS/2021, relatif à la mission de suivi des travaux de construction et de réhabilitation des établissements scolaires au niveau des wilayas d'Adrar et Tiris Zemour, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP reçue le 17/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *la notification du marché;*
- *le justificatif que le personnel prévu dans le marché initial a été mobilisé.*

14 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat n°043/SMC/CIAIS/2021, relatif au suivi des travaux de construction et de réhabilitation des établissements scolaires au niveau des wilayas de Brakna, Gorgol et Guidimagha, portant prise en charge des délais supplémentaires de la mission, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *la notification du marché;*
- *le justificatif que le personnel prévu dans le marché initial a été mobilisé.*

15 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au contrat de travaux 018/CF/T/CIAIS/ANESP/2021, relatif au travaux de construction d'un collège de 4 SDC à Coundi 3/Boutilimitt, portant changement du site, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2023.**



Décision: Avis de non objection

Sur la base d'informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP approuvant ledit avenant.

16 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat n°1022/T/023/CPMP/ANESP/2023, relatif aux travaux de construction d'une école de 4 SDC à Reg Hamza /Boutilimitt, portant travaux supplémentaires, **Réf. lettre n°106/CPMP/MOUDOUN** reçue le 17/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *l'ordre de service;*
- *le justificatif de changement du site.*

CPMP/ONAS (CPMP/ONAS)

17 °/-

Examen du PPM 2024 de l'ONAS, **Réf. lettre n°0005/CPMP/ONAS**, reçue le 19/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ONAS approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)

18 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet PROGRES, **Réf. lettre n° 02/CPMP/PROGRES**, reçue le 22/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de revoir le type de marché pour l'action « Acquisition de véhicule ».

19 °/-

Examen d'un complément d'information relatif à la décision rendant infructueux le DAO de travaux de terrassement pour le renforcement de 77 digues et diguettes en terre, **Réf. Lettre N°03/CPMP/UGP-PROGRES**, reçue le 22 janvier 2024.



Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *revoir l'écartement non justifié de Hawa-TP;*
- *fournir des attestations signées par l'Autorité Contractante prouvant le motif d'écartement des trois autres soumissionnaires.*

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

20 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet de création d'Établissements Régionaux d'Enseignement Supérieur en Mauritanie (DPEF), Réf. lettre n°0004/CPMP/DPEF, reçue le 22/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)

21 °/-

Examen du PPM 2024 de l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER), Réf. lettre n°0003/CPMP/ETER, reçue le 18/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETER approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Ministere de la Transformation Numerique de l'Innovation et de Modernisation de l'Administration (CPMP/MTNIMA)

22 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère de la Transition Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration, Réf. lettre n° 0013/CPMP/MTNIMA, reçue le 23/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *le mode de passation de l'action n°4 n'est approprié ;*



- le montant de l'action n°15 est inférieur au seuil des marchés publics ;
- la colonne « date de lancement » est à renseigner.

CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)

23 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère du Commerce de l'Industrie de l'Artisanat et du Tourisme, Réf. lettre n°008/CPMP/MCIAT, reçue le 18/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

24 °/-

Examen du complément d'information relatif à l'Acquisition d'un véhicule tout terrain 4X4 Station wagon au profit de l'Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire des Aliments (AMSSA); Réf. lettre n°9/CPMP/MESRS-MCIAT, reçue le 22 janvier 2024.

Décision: Non approuvé

la CNCMP maintient sa décision initiale par rapport à ce dossier, objet du PV °002/CNCMP/2024 en date du 10/01/2024 car, le document fourni n'apporte pas de nouveaux éléments.

25 °/-

Examen du PPM 2024 de l'Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire des Aliments (AMSSA), Réf. lettre n°0008/CPMP/MERS-MCIAT, reçue le 22/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

